

Politique sociale

qui aurait pu facilement faire suite à sa promesse de 1974, et établir enfin un revenu minimum garanti pour tous les citoyens.

● (1642)

[Traduction]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Tout d'abord, monsieur l'Orateur, je veux féliciter ma collègue, la représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald), pour avoir proposé cette résolution. Il est regrettable de devoir présenter une telle résolution au Parlement du Canada. Elle est pour nous tous, pour le Parlement et sûrement pour le gouvernement majoritaire, un sujet de honte. En fait, c'est toute la société canadienne qui subit ce reproche.

Même si je félicite ma collègue, la représentante de Kingston et les Îles, d'avoir présenté cette résolution qui s'impose d'elle-même à toute la Chambre, ce n'est pas la première fois qu'elle nous aura signalé une injustice flagrante qui sévit dans la société canadienne. Elle a été la première à signaler les injustices du Régime de pensions du Canada qui est aussi discriminatoire envers la ménagère que dans l'allocation du conjoint.

Au nom de mon parti, je déclare que nous acceptons sans réserve les amendements présentés par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je regrette que cette résolution ne fasse pas l'objet d'un vote, car nous pourrions voir si l'autre côté aurait des scrupules à l'appuyer.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: S'il fallait voter, je crois que mon savant collègue du Nouveau-Brunswick se ferait beaucoup moins bruyant.

Le ministre, qui est absent de la Chambre pour l'instant, a parlé de malhonnêteté intellectuelle quand elle a critiqué l'excellent discours de la représentante de Kingston et les Îles. S'il y a malhonnêteté intellectuelle—et d'après moi elle est perceptible—c'est le gouvernement qui en souffre. Il y a dix ans, ce dernier a pris le pouvoir en promettant une société juste et pourtant aujourd'hui le Parlement doit consacrer un jour des subsides pour débattre une résolution dénonçant la discrimination dont les femmes font l'objet.

Je voudrais que le député de l'autre côté sache—un grand sourire lui barre le visage—que s'il n'avait que la moitié des connaissances qu'ont du sujet la représentante de Kingston et les Îles et le député de Winnipeg-Nord-Centre, j'accepterais peut-être ses objections, même ses interruptions, mais puisqu'il n'a aucune notion du sujet et puisque, comme la majorité de ses collègues, il a peu ou pas de sympathie pour ceux que la résolution concerne, je lui suggérerais simplement de se retenir et de retenir sa langue.

Je comprends les critiques du ministre, je comprends pourquoi elle se sent visée, car quiconque a suivi l'évolution du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin), comprend l'attitude qu'elle manifeste aujourd'hui. Le mot compassion ne figure pas dans son vocabulaire. S'il y était la résolution d'aujourd'hui serait superflue. D'après moi, la raison en est que le ministre a une carrière de bureaucrate derrière elle. En fait, elle est la bureaucrate des bureaucrates. Si elle n'avait pas l'habitude de traiter les gens comme de simples statistiques ou de voir en eux de vulgaires données

[M. Allard.]

informatiques, peut-être pourrait-elle imaginer la situation de ces pauvres femmes qui constituent aujourd'hui la minorité oubliée de notre société, qui doivent payer pour leur alimentation des prix gonflés par l'inflation, et qui n'ont tout simplement pas l'argent nécessaire pour pourvoir à leurs besoins. C'est un fait qui saute aux yeux de quiconque consulte les statistiques.

● (1652)

Le ministre a critiqué les commentaires que le député de Kingston et les Îles a formulés au sujet de la circulaire notoire que le ministre du revenu national, qui siège maintenant à l'autre endroit où il échappe à toute atteinte de notre part, a publiée concernant les organismes de charité enregistrés. C'est à juste titre que le député de Kingston et les Îles s'est reporté à ce document perfide. Notre époque serait bien misérable s'il n'existait pas au Canada des organismes capables de servir d'interprètes aux pauvres, aux oubliés et aux déshérités. Il ne faut pas multiplier les difficultés de ces associations qui jouent un rôle très important.

Le ministre nous a dit aujourd'hui, tout comme le ministre qui siège maintenant à l'autre endroit l'avait écrit au député de Kingston et les Îles, que le ministère songe à reconsidérer cette circulaire, voire même à l'annuler. Des obstacles sont créés aux organismes de charité qui, au Canada, doivent traiter avec un gouvernement aussi cruel que celui qui détient actuellement le pouvoir. Le paragraphe en question se lit comme suit:

L'organisation de réunions publiques pour obtenir l'appui du public, recruter de nouveaux membres, recueillir des fonds, expliquer les buts et les programmes et, en général, faire connaître l'organisme et ses activités de bienfaisance est une activité acceptable pour un organisme de charité enregistré. Toutefois, si le but visé est de gêner un gouvernement ou encore de faire pression sur lui, la manifestation sera tenue pour une activité politique.

Comment un gouvernement peut-il édicter une telle directive dans une société démocratique comme la nôtre? Le gouvernement devrait avoir honte d'avoir laissé un de ses ministres adresser un tel document à des organismes de charité respectables. Il n'est que juste et normal qu'il en soit embarrassé et doive admettre son erreur en promettant de supprimer ce document scandaleux ou de le modifier considérablement.

J'ai dit que le ministre était incapable de comprendre la situation d'un retraité ou d'un célibataire à la retraite. Qu'on imagine toutes les privations que doivent s'imposer ces gens pour satisfaire leurs besoins essentiels. Le député de Kingston et les Îles a rappelé les données publiées il y a quelques jours par Statistique Canada et qui révèlent que rien que pour les aliments, les prix ont augmenté de 12 p. 100 au cours des douze derniers mois au Canada et de 2.6 p. 100 pour le mois dernier. Cela veut dire qu'une personne célibataire de plus de 65 ans dont le revenu se chiffre à \$4,634—ce qui est la norme pour bien des gens appartenant à cette catégorie—doit consacrer plus de 21 p. 100 de l'ensemble de son revenu à l'alimentation. Un couple marié bénéficiant de l'allocation du conjoint ou d'une pension jouit d'un sort un peu meilleur, mais il lui faut quand même consacrer 17 p. 100 de son revenu à l'alimentation. J'insiste là-dessus pour montrer que nous n'avons pas tenu compte des répercussions de l'inflation, spécialement dans le domaine de l'alimentation, sur les pensions de vieillesse.